

Projet de texte fédérateur de soutien à la CIIVISE

Version courte - 13/02/2024 - 18h42 V1.0

Faire société

Nous associations, professionnel-le-s oeuvrant sur le champ de l'enfance en danger, survivant-e-s, élu-e-s de la Nation, citoyen-n-e-s partageons la vision d'une société qui se coordonne pour lutter contre le fléau de l'inceste et des violences sexuelles qui ruine notre vivre ensemble. Les enjeux sont colossaux :

- Protection immédiate des enfants et prise en charge le plus tôt possible basée sur la doctrine "Ecouter - Croire – Protéger" établissant une culture forte de la détection et du signalement.
- Prévention des passages à l'acte : clarification et affichages nets des interdits, condamnation effective des agresseurs, imprescriptibilité, culture de la prévention¹.
- Reconnaissance et prise en charge des survivant-e-s et enfants victimes devenus adultes. La reconnaissance de leur place, de leur expertise éventuelle (à l'instar des patients témoins) pour contribuer à des dispositifs de prévention ou de réparation.

Pour une société qui brise résolument le cercle vicieux - enfants violentés, protecteurs impuissants, épuisés, isolés et/ou maltraités-, nous voulons que chacun puisse prendre sa juste place derrière une même doctrine à partir de laquelle sont déclinés des pratiques, des dispositifs et des outils partagés qui font référence.

Tous les acteurs en responsabilité par rapport à des enfants doivent être sensibilisés, formés et outillés, reconnus, recevoir un soutien en fonction de besoin, protégés dans leurs actes².

Nous souhaitons que ce cheminement se construise dans la vigilance des manifestations de l'ego, aussi bien individuel que collectif, mais au contraire, dans une coopération et une inter-coopération des parties prenantes qui s'appuient sur la contribution du plus grand nombre dans un souci de bienveillance et d'efficacité.

Faire société en s'appuyant sur la CIIVISE, sa doctrine, ses 82 préconisations et avec à sa tête le juge Edouard Durand

Nous appelons solennellement à ce que la CIIVISE continue dans le même élan qui a eu lieu entre 2021 et 2023. Un élan probablement inégalé dans l'histoire des mouvements de société. Notre société peut être fière de ce que la CIIVISE a su éveiller, reconnaître et produire, et y compris au plus haut niveau de l'Etat qui a été à l'origine de cette commission : le Président de la République, Emmanuel Macron.

¹ A l'instar de beaucoup de sujets liés à la santé, la prévention primaire ne doit pas rester le parent pauvre des actions, surtout avec un enjeu aussi responsabilisant que de prendre en charge au plus tôt les enfants victimes

² En ce sens, nous voulons corréliser le bien-être des enfants avec le bien-être de toutes les personnes qui œuvrent pour la protection des enfants (qualité de vie et qualité de vie au travail).

Cet élan a été brisé net par les changements annoncés mi-décembre 2023 : changement de direction, mais aussi d'orientation qui ont suscité l'incompréhension et l'inquiétude de nombreux acteurs. Force est de le constater : La CIIVISE 2 n'a pas su trouver sa légitimité, jusqu'à sa présidence qui s'est décrédibilisée et discréditée. **Il est urgent de revenir aux fondamentaux de la CIIVISE afin d'agir au plus vite.**

La France ne peut pas et ne doit pas se passer du juge Edouard Durand qui a souhaité poursuivre son engagement à cette place qu'il a tenu de manière presque³ unanimement reconnue et respectée, quels que soient ses interlocuteurs : compétence, expérience, humanité, empathie, souffle, humilité aussi : pouvons-nous sérieusement nous passer de ces qualités indéniables dans ce combat d'envergure ? Le président et la vice-présidente de la CIIVISE historique ont su gagner par leur engagement et probité la confiance, le respect, la reconnaissance des professionnels et des victimes ...30 000 personnes ont témoigné grâce au climat de confiance instauré. **Nous affirmons que leur courage et leur engagement, la valeur de leur parole doivent être respectées.**

Cet appel n'entre aucunement dans une guerre partisane. Notre intention n'est pas ici de mettre le gouvernement ou le chef de l'Etat en difficulté mais de faire revenir à ce qui nous semble pour beaucoup le plus efficace, le plus juste pour éradiquer le plus vite possible ce fléau.

Faire société autour de la CIIVISE

Nous voulons continuer et amplifier notre contribution au travail de la CIIVISE et au déploiement des 82 préconisations.

Si la CIIVISE a besoin du soutien et de moyens du gouvernement et des assemblées, c'est une condition qui semble nécessaire mais qui n'est pas suffisante.

La CIIVISE a besoin que l'ensemble de parties prenantes contribue au changement de société sur la base de la doctrine et des productions alimentées par tout le savoir-faire de ces parties prenantes et des retours terrain, essentiels pour évaluer le cheminement et adapter les dispositifs en fonction des freins constatés et des nouvelles situations à risques, notamment liées au numérique.

Les missions de la CIIVISE sont essentielles, elles ne peuvent être fragilisées par des aléas partisans, nous le savons. C'est pourquoi, quelles que soient les décisions de ce gouvernement dans la situation actuelle et dans le futur, **nous voulons faire vivre l'esprit de la CIIVISE historique, sa doctrine et les 82 préconisations.**

Pour répondre à la question du juge Durand auditionné par la Délégation des droits des femmes au Sénat "*De quel côté sommes-nous ?*" : **nous sommes du côté des enfants, nous voulons que la société tout entière soit du côté des enfants, et nous voulons faire société bienveillante autour d'une CIIVISE forte, éclairée, à l'écoute de la société et des victimes, exigeante, prescriptive, soutenant, constructive et indépendante.**

³ si la Secrétaire d'Etat Charlotte Caubel en fonction en 2023 n'avait pas montré des signes de non reconnaissance à l'égard de la CIIVISE et du juge Edouard Durand nous eussions pu enlever le terme "presque"